

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2019-212/PR/MTRA portant adoption du budget prévisionnel de l'exercice 2020 de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale

n° 2019-212/PR/MTRA

MinistèreMINISTÈRE DU TRAVAIL CHARGE DE LA REFORME DE
L'ADMINISTRATION**Date de publication**

24 décembre 2019

Numéro JO

n° 24 du 31/12/2019

Date du numéro

31 décembre 2019

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992**VU**La Loi constitutionnelle n°134/AN/06/5ème L du 2 février 2006 portant révision de la Constitution**VU**La Loi constitutionnelle n°215/AN/08/5ème L du 19 janvier 2008 portant révision de la Constitution**VU**La Loi constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution**VU**La Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des établissements publics**VU**La Loi n°212/AN/07/5ème L du 19 janvier 2008 portant création de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale**VU**Le Décret n°2001-0211/PRE/PM du 4 novembre 2001 relatif aux établissements publics à caractère administratif et réglementant la période transitoire des entreprises publiques**VU**Le Décret n°2017-348/PR/MTRA du 26 octobre 2017 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale**VU**Le Décret n°2019-77/PR/MTRA du 16 avril 2019 modifiant le Décret n°2017-348/PR/MTRA du 26 octobre 2017 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale**VU**Le Décret n°2019-90/MTRA modifiant le Décret n°2019-77/PR/MTRA du 16 avril 2019 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale**VU**Le Décret n°2019-095/PRE du 5 mai 2019 portant nomination du Premier Ministre**VU**Le Décret n°2019-096/PRE du 5 mai 2019 portant nomination des membres du gouvernement**VU**Le Décret n°2019-116/PREdu 26 mai 2019 fixant les attributions des Ministères**VU**Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 27 novembre 2019**VU**La Délibération n°6/DB/CA/2019 du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale portant adoption du budget prévisionnel 2020

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Le budget prévisionnel de l'exercice 2020 de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale s'établit comme suit

– Recettes totales prévisionnelles.....	27 946 027 429 FDJ	– Dépenses totales prévisionnelles.....	24 146 944 147 FDJ
– Résultat.....	3 799 083 282 FDJ	Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.	

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH